



Observatoire Régional de l'ESS

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

MAYOTTE 2017

PANORAMA

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

MAYOTTE 2017
PANORAMA

SOMMAIRE

—	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2017	P. 6
—	ÉVOLUTION DE L'ESS ENTRE 2016 ET 2017	P. 8
01	L'ESS À MAYOTTE	P.10
02	LES ÉTABLISSEMENTS	P. 20
03	LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ESS	P. 24
04	LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS L'ESS	P. 28
—	MÉTHODOLOGIE ET CHAMP D'ÉTUDE	P. 42
—	LA CRESS DE MAYOTTE	P. 43
—	L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ESS ET LE RÉSEAU ORESS	P. 45

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ESS :

José DIAZ GALAY, Chargé de mission études statistiques, CRESS de Mayotte
jdiaz@cress-mayotte.org

Rédaction : *José DIAZ GALAY*, *Anaïs DUCHATEL*, *Kamal YOUSOUF*,
CRESS de Mayotte

Communication : *Florence MASSOULIER*, CRESS de Mayotte

Directeur de la publication : *Ben Amar ZEGHADI*,
CRESS de Mayotte

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2017

En devenant collectivité départementale en 2001, puis 101^e département français en 2011, Mayotte a dû s'approprier trois actes de décentralisation en moins de quinze ans, parachevés en 2014 par son intégration dans l'Union européenne en tant que région ultra-périphérique. Mayotte est un territoire européen singulier, situé entre le continent africain et Madagascar ; une région de défis et d'avenir.

Depuis 40 ans, Mayotte progresse sur le chemin du développement et de la convergence vers le droit commun de la République. Pour autant, nombre de défis socio-économiques restent à relever. L'île aux parfums est aujourd'hui encore caractérisée par une situation de sous-développement.

Chiffres-clés

Une démographie galopante :

- ▶ 256 518 habitants (+3,8 % par an entre 2012 et 2017), soit la plus forte densité de population de France (566 habitants/km²)
- ▶ 60 % d'étrangers dont 40 % en situation irrégulière

Une population jeune :

- ▶ 61 % a moins de 25 ans

Un territoire européen largement sous-développé :

- ▶ 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 959 € par mois)
- ▶ 58 % de la population en situation d'illettrisme
- ▶ 40 % des jeunes de 18 à 24 ans n'ont jamais été scolarisés ; 65 % des jeunes (moins de 30 ans) sont sans diplôme qualifiant
- ▶ 26 % de chômage, dont 43 % de jeunes et 30 % de femmes

Des conditions de vie dégradées :

- ▶ 36 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) répartis sur les 17 communes du territoire ; 66 % de la population réside au sein des QPV.
- ▶ 41 zones de bidonvilles
- ▶ 43 % de maisons en tôle
- ▶ WC à l'intérieur du logement : 46 %
 - > 2/3 des logements dépourvus du confort de base (eau courante, électricité, WC, douche)

Le plus grand désert médical :

- ▶ 98 médecins pour 100 000 habitants (contre 339 en métropole et 279 à La Réunion).

Ces chiffres traduisent un climat social mahorais en tension permanente. Les situations de crise sociale sont multiples, à l'image de l'année 2017, au cours de laquelle on a dénombré pas moins de 200 jours de mouvements sociaux.

Notons également que l'année 2017 a été marquée par une baisse importante des contrats aidés, ressentie principalement dans le secteur marchand.

Malgré cet environnement socio-économique chaotique, l'économie mahoraise a su croître et faire preuve de résilience face aux chocs internes et externes. 2017 peut donc être considérée comme une année de reprise notamment pour les secteurs du **commerce** et **l'énergie**, qui ont connu une croissance importante pendant cette période. On remarque également une amélioration des indicateurs dans les secteurs marchands, après la décélération de l'économie en 2016. Il est important de noter l'augmentation des montants de **crédit** dans le **secteur financier** en raison de l'augmentation de la consommation des ménages et de l'immobilier.

Notons que l'économie mahoraise est basée sur deux leviers : **la consommation finale** et **la commande publique** (près de 50 % du PIB dépend des administrations publiques). L'essentiel de l'activité économique est concentrée sur la commune de Mamoudzou.

En 2017, le **taux d'emploi** s'est stabilisé à 38,5 % avec la hausse de la formalisation du marché du travail, qui avait augmenté de +1,8 point par rapport à 2014. De même, les niveaux **d'investissement** ont été correctement stabilisés tandis que les **importations** et les **exportations** ont augmenté. Par ailleurs, les agents économiques de Mayotte font état d'une augmentation de leurs **actifs** de + 9,8 % avec une tendance soutenue à la croissance.

2017 est aussi une année de structuration de l'écosystème des entreprises de l'ESS. La CRESS de Mayotte déploie ses moyens cette même année et co-organise avec le Conseil Départemental de Mayotte et l'État la première conférence régionale de l'ESS le 6 novembre 2017. Celle-ci a permis de poser les premiers jalons de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire qui s'est inscrite par la suite dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) formalisé en 2019.

Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire constitue un levier incontournable de développement socio-économique de Mayotte, par sa capacité à générer de la valeur ajoutée sociale autant que de la richesse et à créer des emplois durables non-délocalisables.

ÉVOLUTION DE L'ESS ENTRE 2016 ET 2017

Le premier panorama de l'ESS à Mayotte en 2016 présentait une analyse des établissements et des secteurs d'activité qui la composent, ainsi que les caractéristiques de l'emploi de l'économie sociale et solidaire mahoraise. Le second panorama de l'ESS en 2017 présente le même type d'analyse. Il nous est donc possible d'observer l'évolution de l'ESS mahoraise entre 2016 et 2017.

En **2017**, on dénombre a minima **290 établissements** de l'ESS, soit **3,2 % de plus qu'en 2016** (on dénombrait **281 établissements** de l'ESS). On remarque une forte croissance dans la **Communauté de Communes du Centre-Ouest**, qui regroupait **47 établissements** de l'ESS en **2016** et qui en regroupe désormais **57** en **2017**. La majorité des établissements et des salariés de l'ESS sont concentrés dans la **Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou**, où l'on dénombre **161 établissements** de l'ESS en **2017**, contre **153** en **2016**, soit 5 % supplémentaires.

Le nombre de **salarié-e-s de l'ESS** a largement **augmenté entre 2016 et 2017**, passant de **2 613 à 2 836**, a minima (soit +8,5 %). Les **femmes**, qui étaient déjà majoritaires en **2016** (avec **55 %** des effectifs salariés), le sont davantage encore en **2017** puisqu'elles représentent désormais **60 %** des effectifs de l'ESS mahoraise.

Soulignons le **remarquable développement des coopératives** : elles représentent **13 %** des **entreprises** de l'ESS en **2017**, contre **10 %** en **2016**. L'**effectif salarié** dans les coopératives est lui passé de **1 %** en **2016** à **4 %** en **2017**.

En 2017, comme en 2016, les entreprises de l'ESS agissent majoritairement dans le domaine de l'**action sociale**. En effet, en **2017**, celui-ci regroupe **20 %** des **entreprises** de l'ESS (contre **17 %** en **2016**), et **52 %** des **salarié-e-s** de l'ESS (contre **45 %** en **2017**). On remarque un **léger recul de la part des entreprises** de l'ESS dans le secteur des **sports et loisirs**, passant de **11 %** en **2016** à **7 %** en **2017**. Notons en revanche une **augmentation de la part de salarié-e-s** de l'ESS dans le secteur de l'**enseignement** : de **4 %** en **2016** à **8 %** en **2017**.

Concernant les catégories socio-professionnelles, remarquons qu'en 2017, comme en 2016, la majeure partie des salarié-e-s de l'ESS exerce des **professions intermédiaires** (**40 %** d'entre eux en **2016**, puis **41 %** en **2017**). Notons également la progression des **cadres et professions intellectuelles supérieures** : de **10 %** des salarié-e-s en **2016** à **12 %** en **2017**.

Un élément encourageant est à souligner concernant le temps de travail puisque **la part de salarié-e-s de l'ESS travaillant à temps complet a progressé**, passant de **44 %** en **2016** à **51 %** en **2017**.

Finalement la **masse salariale** a augmenté de **25 millions d'€** en **2016** à **30,4 millions d'€** en **2017**.

L'ESS À MAYOTTE : CHIFFRES CLÉS 2017

En **2017**, Mayotte compte **290 établissements** qui ont fait le choix d'entreprendre autrement en adoptant les principes de l'**Économie Sociale et Solidaire** dans leur mode de gouvernance et de gestion.

Ces établissements ont choisi d'adopter les principes de l'ESS dans leur mode de gouvernance et de gestion.

Ces **290 établissements** emploient **a minima 2 836 salarié-e-s**.

Selon une étude de l'INSEE, parue en janvier 2019, on dénombre, à Mayotte, en 2017

2 070 entreprises, employant **17 894 personnes**.

Sur la base de cette étude, l'ESS représenterait

14 % des entreprises mahoraises et

16 % de l'emploi privé de l'île.

Plus de huit établissements sur dix sont des associations

La répartition des établissements de l'ESS par famille juridique est semblable à celle observée sur l'ensemble du territoire français, et dans les Outre-mer.

La forme associative est la plus représentée dans l'ESS mahoraise :

En 2017, on dénombre : **242 associations employeuses** soit **84 % des établissements de l'ESS**.

Le statut de coopérative est la deuxième famille juridique la plus représentée avec **37 coopératives**.

soit **13 %** des établissements de l'ESS.

Les autres structures de l'ESS et les **mutuelles** restent, quant à elles, très marginales à Mayotte puisqu'elles représentent respectivement **2 %** et **1 %** des établissements. Notons qu'à Mayotte, on ne comptabilise pas encore de fondation, ni de société commerciale de l'ESS.

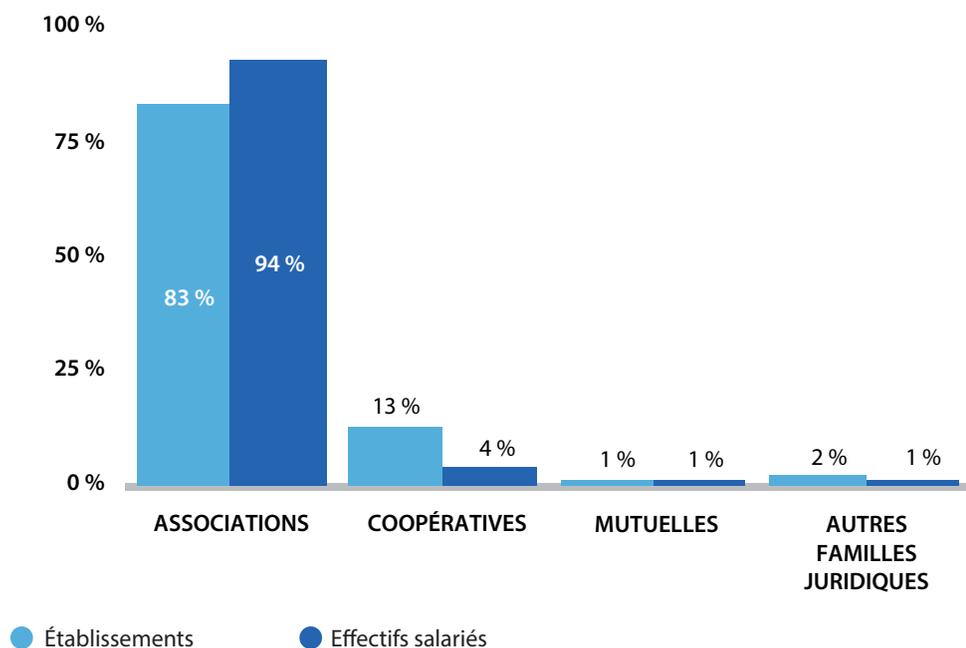
01

L'ESS À MAYOTTE

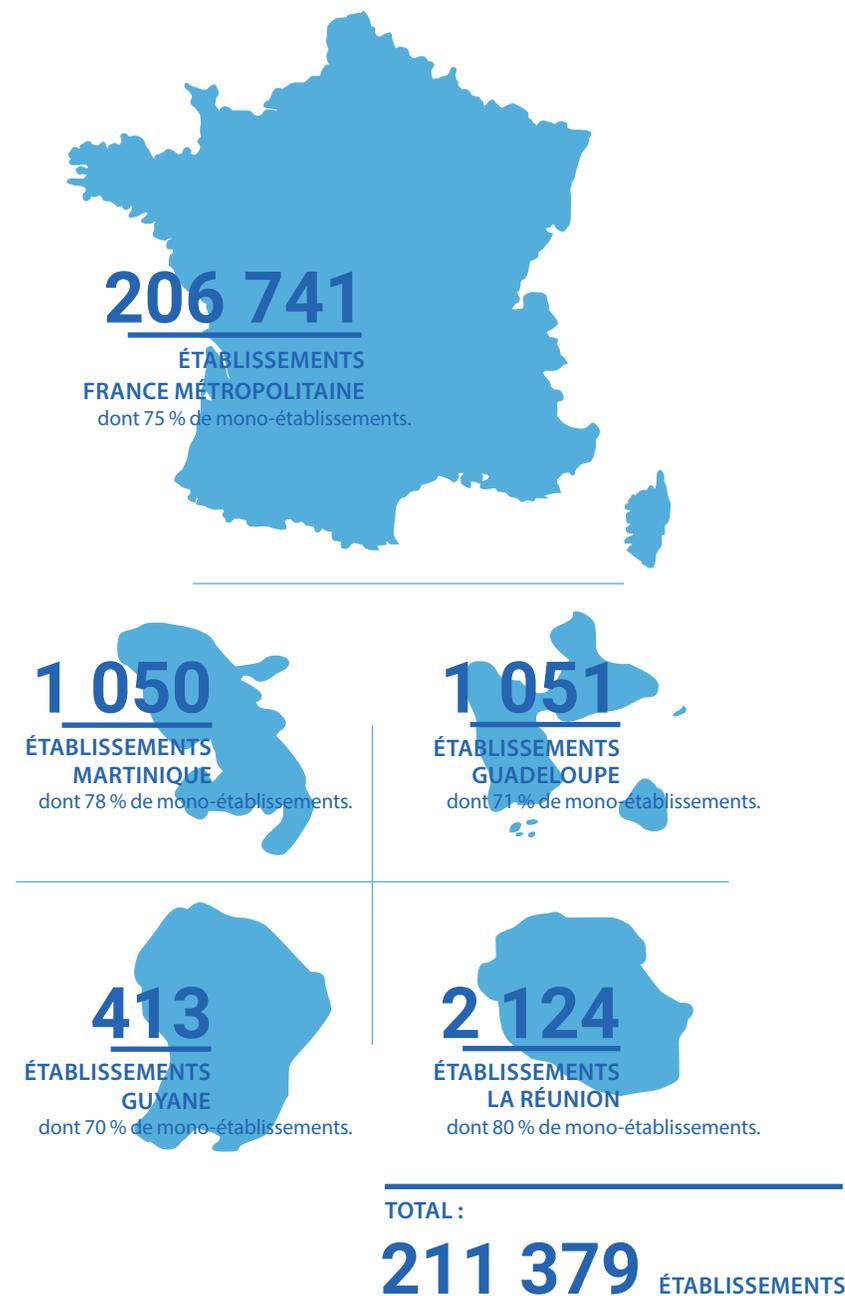
CHIFFRES CLÉS 2017

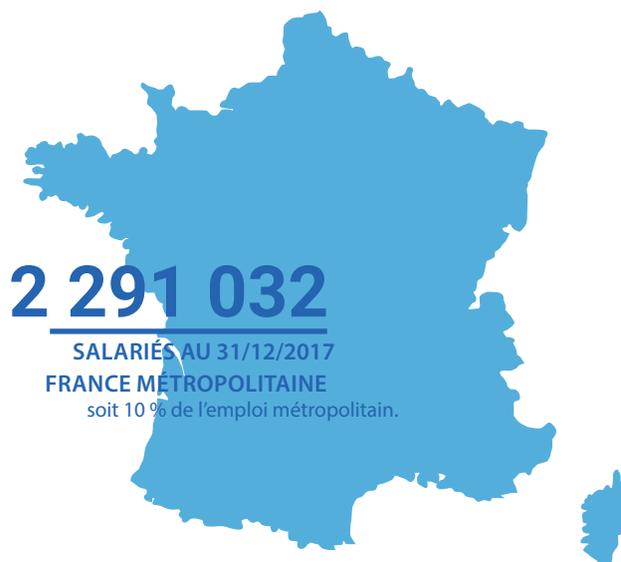
Il est à noter que, comme le définit la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, pour qu'une société commerciale soit reconnue comme entreprise de l'ESS, il lui faut effectuer les démarches d'immatriculation auprès des centres de formalités des entreprises (CFE) dont elle dépend. Le décret d'application de la Loi ESS à Mayotte étant relativement récent (avril 2016), on peut supposer que les sociétés commerciales pouvant prétendre à la reconnaissance de leur appartenance au champ de l'ESS méconnaissent cette disposition, et n'ont pas encore fait les démarches nécessaires.

Répartition des établissements et effectifs de l'ESS par famille juridique



L'ESS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET EN OUTRE-MER EN 2017





TOTAL :

2,3 millions de salarié-e-s au 31/12/2017

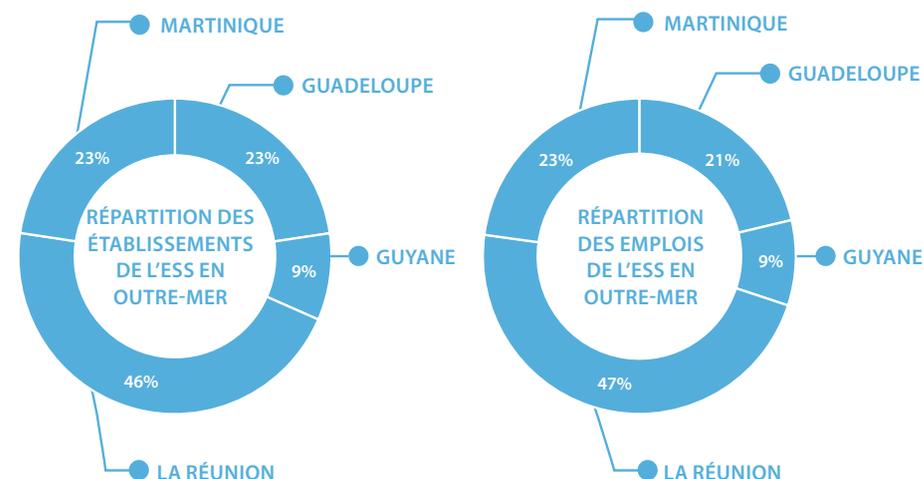
D'après les dernières données disponibles (INSEE FLORES 2017), on compte 211 379 établissements employeurs dans l'ESS au niveau national (hors Mayotte*). Cela représente une diminution de 5 % par rapport à 2015.

Ils emploient plus de 2,3 millions de salarié-e-s soit 10 % de l'emploi national. On observe ainsi une croissance de 5 % du nombre de salarié-e-s de l'ESS entre 2015 et 2017.

Focus

L'ESS en Outre-mer, hors Mayotte*

La Réunion est le territoire d'Outre-mer qui concentre le plus d'établissements de l'ESS (46 % des structures ultramarines), devant la Guadeloupe et la Martinique (chacune 23 % des établissements). La Guyane porte 9 % des établissements de l'ESS dans les Outre-mer.



En termes d'emplois, La Réunion reste le territoire d'Outre-mer qui concentre le plus de salarié-e-s de l'ESS (47 % des emplois ultramarins), devant la Martinique (23 % des salarié-e-s) et la Guadeloupe (21 %). La Guyane regroupe 9 % des emplois de l'ESS dans les Outre-mer.

* Les données concernant Mayotte ne sont pas comptabilisées dans les statistiques nationales, du fait de l'absence de dispositif FLORES (anciennement CLAP) sur le territoire.

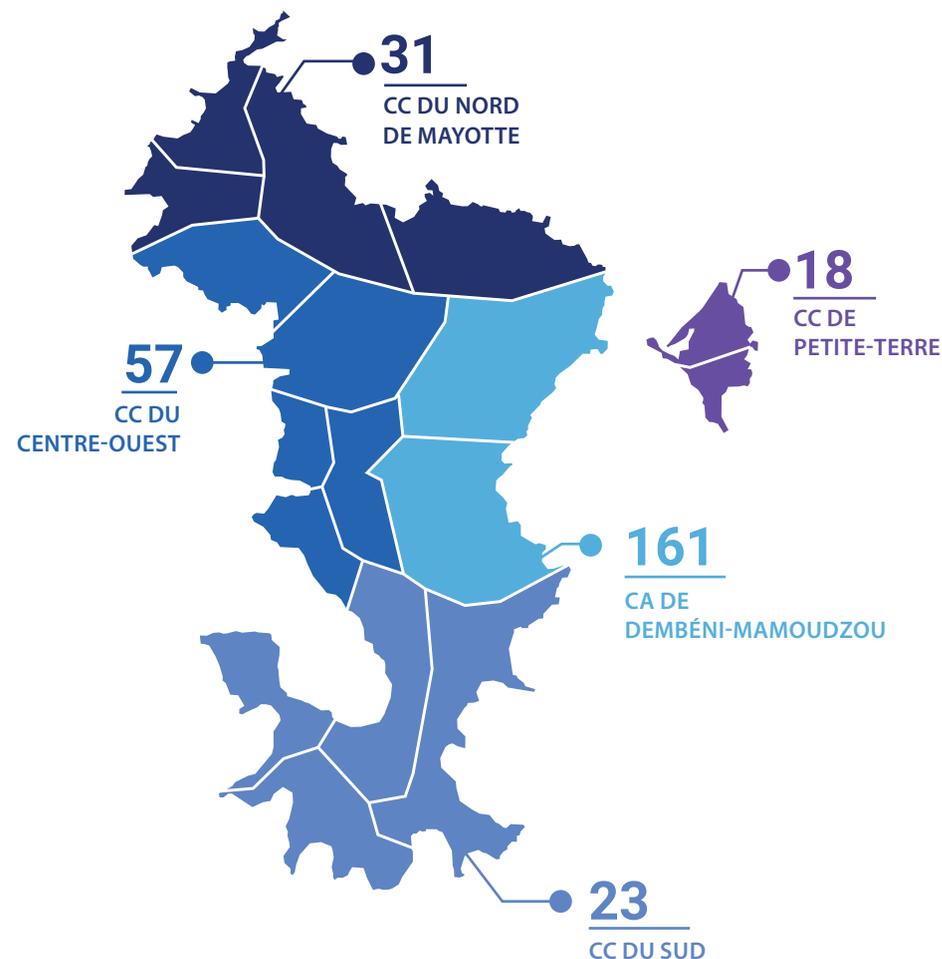
L'ESS À MAYOTTE À L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Mayotte compte en son sein une Communauté d'Agglomérations (CA) et quatre communautés de communes (CC) : la CA Dembéli - Mamoudzou (CADEMA), la CC du Centre-Ouest (3CO), la CC du Nord de Mayotte, la CC du Sud et la CC de Petite-Terre.

De manière générale, les entreprises de l'ESS sont ancrées dans les territoires les plus densément peuplés.

- ▶ La **CADEMA**, qui englobe la capitale économique du département est le territoire avec la plus importante concentration de structures de l'ESS : **56 % des établissements** y sont implantés et **78 % des salarié-e-s de l'ESS** travaillent dans cette communauté d'agglomérations.
- ▶ La **CC du Centre-Ouest** est la 2^{ème} intercommunalité regroupant le plus **d'établissements (20 %)** et de salarié-e-s (**14 %**) de l'ESS.
- ▶ La **CC du Nord de Mayotte** concentre **11 %** des établissements et **3 %** de l'**emploi** salarié de l'ESS.
- ▶ La **CC du Sud** compte **8 %** des **établissements** de l'ESS et **2 %** des **emplois** de ce domaine.
- ▶ La **CC de Petite-Terre** regroupe **6 %** des structures de l'ESS et **2 %** des **salarié-e-s**.

Implantation géographique des établissements de l'ESS
Nombre d'établissements employeurs



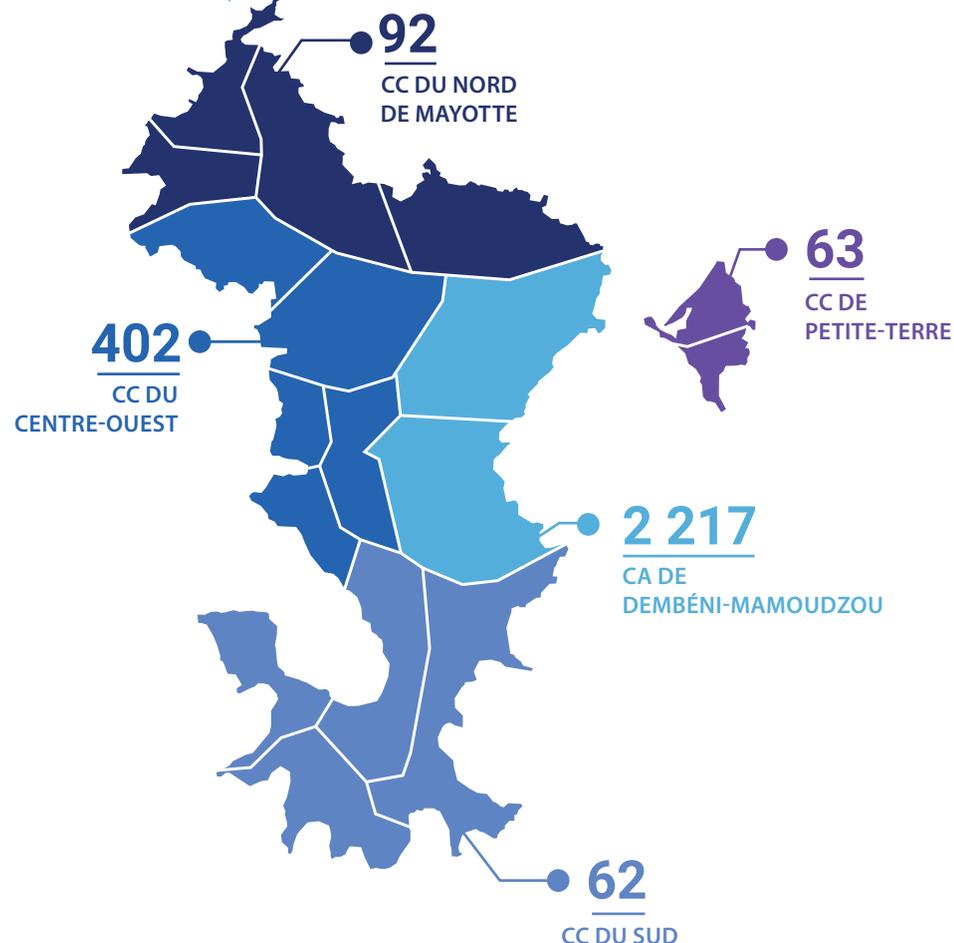
TOTAL :

290 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

Cela représente une augmentation des établissements de 3,2 % par rapport à 2016 (on dénombrait 281 établissements de l'ESS). La CC du Centre-Ouest, en particulier, profite d'une forte croissance, avec une augmentation de 21 % des établissements.

Répartition de l'emploi ESS par territoire

Nombre de salarié-e-s

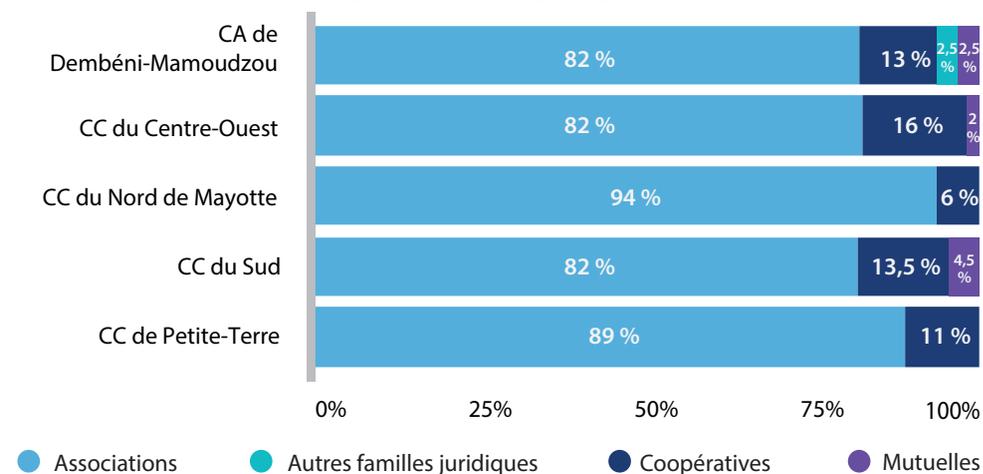


TOTAL :

2 836 SALARIÉ-E-S

Le nombre de salarié.e.s de l'ESS a largement augmenté entre 2016 et 2017, passant de 2613 à 2836, soit +8,5 %. C'est la CC du Centre-Ouest qui bénéficie de cette dynamique, avec 402 salarié.e.s en 2017 contre 190 en 2016, soit une progression de 112 %.

Répartition des établissements par famille juridique et par intercommunalité



On remarque que les **mutuelles** sont toutes localisées dans la **Communauté d'Agglomérations de Dembéli - Mamoudzou**. Il s'agit de 3 mutuelles de santé et d'une mutuelle d'assurance.

On peut également noter que la **Communauté de Communes du Centre-Ouest** regroupe une part plus importante de **coopératives (16 %)** que dans les autres territoires de l'île.

Les **Communauté de Communes du Nord** de Mayotte et de **Petite-Terre**, quant-à-elles regroupent une grande majorité d'**associations**, puisqu'elles représentent respectivement **94 %** et **89 % des établissements** de l'ESS de ces territoires.

Les structures d'Insertion par l'Activité Économique

L'Insertion par l'Activité Économique est juridiquement instituée à Mayotte à la suite de la publication du décret n°2015-1220 du 1^{er} octobre 2015 relatif à l'insertion par l'activité économique et aux règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de Pôle emploi à Mayotte.

Le décret fixe le cadre juridique sur les modalités de conventionnement et d'accès aux aides financières associées, jusque-là inexistantes sur le territoire. En application du décret, le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) et le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) de Mayotte ont été créés en mars 2016, en faveur du développement et de la consolidation des initiatives locales en matière d'insertion par l'activité économique.

En 2017, à Mayotte, on dénombre a minima **16 SIAE employeuses**.

9 ENTREPRISES SUR 10 SONT DES MONO-ÉTABLISSEMENTS

En **2017**,

sur les **290 établissements**

de l'ESS dénombrés à Mayotte, on compte **274 entreprises**.

C'est-à-dire que **94 %** des entreprises sont composées d'un seul établissement. Seules les entreprises qui ont embauché au moins un-e salarié-e dans l'année 2017 sont comptabilisées dans ce Panorama.

Parmi les établissements, on retrouve majoritairement des structures dont le siège social est localisé en France métropolitaine et à La Réunion (31). Il s'agit notamment de coopératives bancaires, de mutuelles d'assurance et de santé ou d'associations humanitaires.

02

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS

Focus

Une entreprise est une entité juridique principale ou un siège social. Elle désigne l'ensemble des structures privées et publiques existantes, qu'elle produisent des services marchands, non marchands ou non monétaires (bénévolat).

Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée (adresse postale), mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut donc compter plusieurs établissements, dont l'un est le siège.

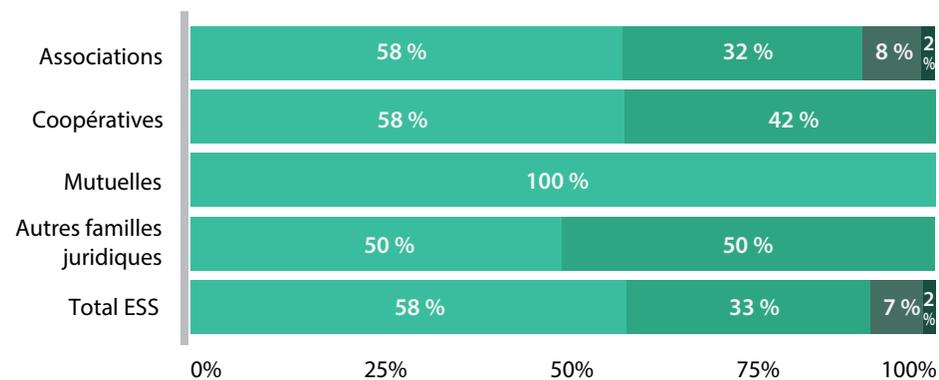
UNE MAJORITÉ DE MICRO-ENTREPRISES

L'ESS mahoraise est caractérisée par des **structures de petite taille** en termes d'effectifs salariés. En effet, **58 %** des **associations** et des **coopératives** emploient **moins de 10 salarié-e-s**.

De plus, sur l'ensemble de l'économie sociale et solidaire mahoraise, **plus de 9 structures sur 10 emploient moins de 50 salarié-e-s**. Remarquons finalement que toutes les structures employant **plus de 50 salarié-e-s** (moyens et grands établissements) sont des **associations**.

De manière générale, la répartition des établissements de l'ESS par taille est proche de celle observée en 2016.

Répartition des établissements par taille et par forme juridique



- MICRO-ÉTABLISSEMENTS : 1 À 9 SALARIÉS
- PETITS ÉTABLISSEMENTS : 10 À 49 SALARIÉS
- MOYENS ÉTABLISSEMENTS : 50 À 249 SALARIÉS
- GRANDS ÉTABLISSEMENTS : 250 SALARIÉS ET +



© Instant Shoot

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ESS

L'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur d'activité, au contraire. Elle est un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » (loi ESS du 31 juillet 2014, article 1).

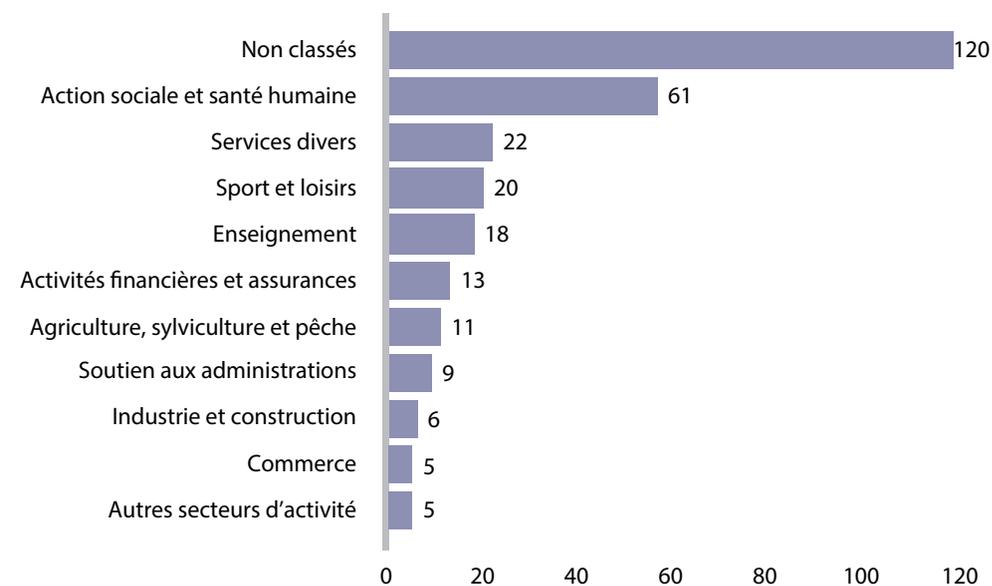
Rassemblant **41 %** des établissements de l'ESS mahoraise, le secteur des « non classés » est le plus représenté. Il regroupe un ensemble de structures associatives disparates, ayant une pluri-activité ou dont l'activité principale est mal identifiée, oeuvrant généralement dans les secteurs de l'action sociale, de l'environnement, de l'éducation populaire ou de la solidarité internationale.

L'action sociale et la santé humaine sont le deuxième secteur d'activité le plus représenté dans les structures de l'ESS (**21 %** des établissements), devant les secteurs des **services divers (8 %)**, des **sports et loisirs (7 %)**, et de **l'enseignement (6 %)**.

03

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ESS

Nombre d'établissements par secteur d'activité



SECTEURS D'ACTIVITÉ ET EMPLOI

Sur 10 emplois portés par l'ESS à Mayotte, 5 font partie du secteur de l'action sociale et 2 font partie du secteur des « non classés ».

Action sociale

52 % des salarié-e-s de l'ESS (soit **1 483 salarié-e-s**) travaillent dans le secteur de l'**action sociale**. Ce secteur est porté par des **associations** et par le **Centre Communal d'Action Sociale de Sada** (Communauté de Communes du Centre-Ouest), œuvrant dans des domaines divers, tels que :

- ▶ **L'accueil de jeunes enfants**, qui concentre **10 établissements** et **107 salarié-e-s**. ce champ comprend les crèches, les haltes-garderies et les écoles associatives notamment.
- ▶ **L'hébergement médico-social** des personnes âgées et / ou handicapées, qui concentre **5 établissements** et **80 salarié-e-s**. Ce champ comprend des établissements pour personnes âgées dépendantes, des centres d'hébergement d'urgence, des foyers pour enfants en difficultés, etc.
- L'accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées**, qui concentre **3 établissements** et **33 salarié-e-s**.
- L'accueil d'enfants et d'adolescents**, qui concentre **2 établissements** et **68 salarié-e-s**.
- L'aide à domicile** qui concentre **62 salarié-e-s** au sein d'**un unique établissement**.
- ▶ Les **autres formes d'action sociale** qui comptent **42 établissements** et **1 296 salarié-e-s**.

Enseignement

L'enseignement est le 3^{ème} secteur employeur de l'ESS mahoraise avec **18 établissements** employant **216 salarié-e-s** (**8 %** de l'emploi dans l'ESS mahoraise).

Ce secteur d'activité regroupe les activités liées à l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, culturel, ou encore la formation pour adultes.

Soutien aux administrations

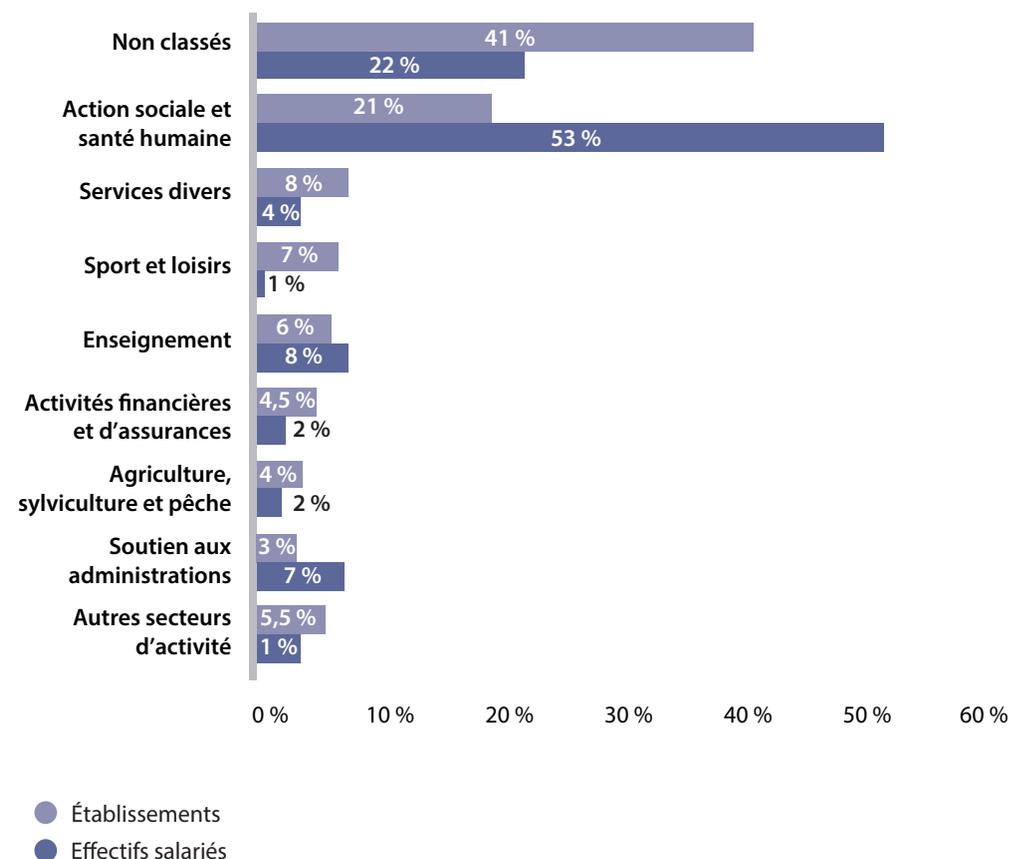
À Mayotte, **209 salarié-e-s** exercent dans le secteur du soutien aux entreprises et administrations, soit **7 %** de l'**emploi** dans l'ESS mahoraise.

En 2017, ce secteur d'activité est porté par **9 entreprises** de l'ESS.

Finalement, il est à noter qu'au sein des **coopératives**, les principaux secteurs d'activité sont :

- ▶ **L'agriculture, la sylviculture et la pêche** (**49 %** des salarié-e-s)
- ▶ **Les activités financières et d'assurance** (**33 %** des salarié-e-s)
- ▶ **Le commerce** (**10 %** des salarié-e-s).

Répartition d'établissements et salarié-e-s (%) par secteur d'activité



LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS L'ESS

À Mayotte, l'absence d'un système de collecte de données administratives sur l'emploi et ses caractéristiques rend difficile le suivi statistique sur l'évolution de l'emploi salarié. La description de l'emploi salarié de l'ESS est donc exprimée « a minima » sur le territoire mahorais, en 2017.

Néanmoins, la base de **données DADS*** (Déclaration Annuelle des Données Sociales), permet de compiler tous les enregistrements uniques des contrats exécutés en **2017**. Afin d'obtenir le plus d'informations possibles, les données ont été croisées avec les bases de données **DADS 2018** et **2019**. Plusieurs autres relevés d'emploi de **2017** ont ensuite été retrouvés et affectés pour être pris en compte dans les statistiques.

Cela a permis de regrouper toutes les informations disponibles relatives à des contrats de travail effectifs en **2017** dans le domaine de l'ESS mahoraise.

En **2017**,

l'Économie Sociale et Solidaire comptait à Mayotte a minima **2 836 salarié·e·s** dans **128 entreprises employeuses**. En 2016, on dénombrait a minima 2 613 salarié·e·s dans 111 entreprises employeuses. On observe donc une **croissance du nombre de salarié·e·s de l'ESS de +5 % entre 2016 et 2017**, à Mayotte.

Il est à noter le différentiel important entre le nombre d'établissements de l'ESS répertoriés (**290**) et le nombre de structures employeuses déclarées auprès de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (**128**).

Les données et graphiques présentés ci-après sont basés sur l'analyse de l'emploi dans ces **128 structures**.

* À partir du 1er janvier 2022, Mayotte passera à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) en substitution au BRC. La DSN fournit chaque mois des données individuelles.

04

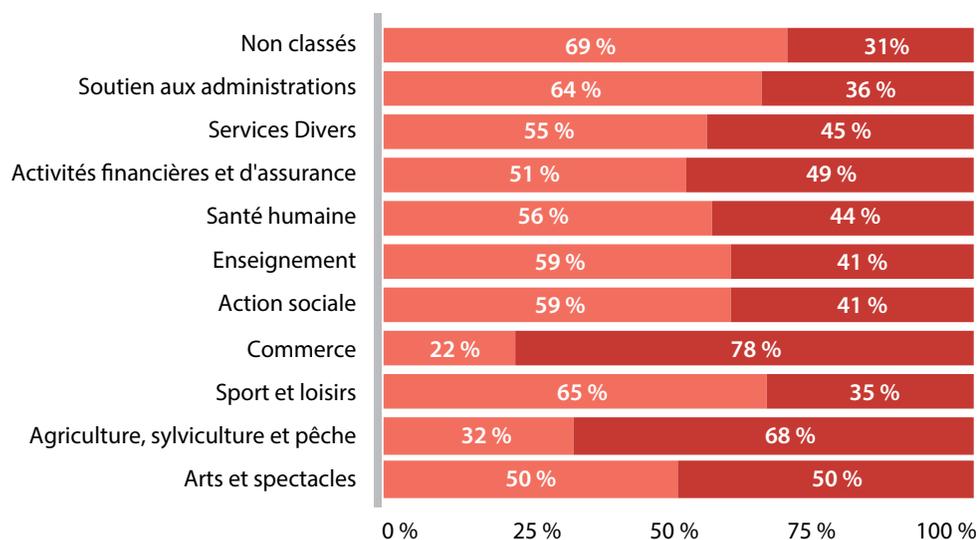
LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS L'ESS

UNE MAJORITÉ DE FEMMES SALARIÉES

Selon la base DADS, on remarque que **la plupart des emplois de l'ESS, à Mayotte, sont occupés par des femmes (60,3 %)**. Il est à noter qu'en 2016, ce taux était de 55 %. La représentation forte des femmes parmi les salarié-e-s de l'ESS en 2017 est un élément d'autant plus remarquable qu'au niveau départemental, à Mayotte, les femmes sont moins représentées que les hommes dans la population active : 45,9 %*.

Cette présence marquée des femmes dans le salariat ESS est à mettre en relation avec les domaines d'activité traditionnellement féminisés que sont les métiers du social, de l'animation ou de l'enseignement - secteurs les plus employeurs dans l'ESS mahoraise.

Répartition des salarié-e-s par genre et par secteur d'activité dans l'ESS

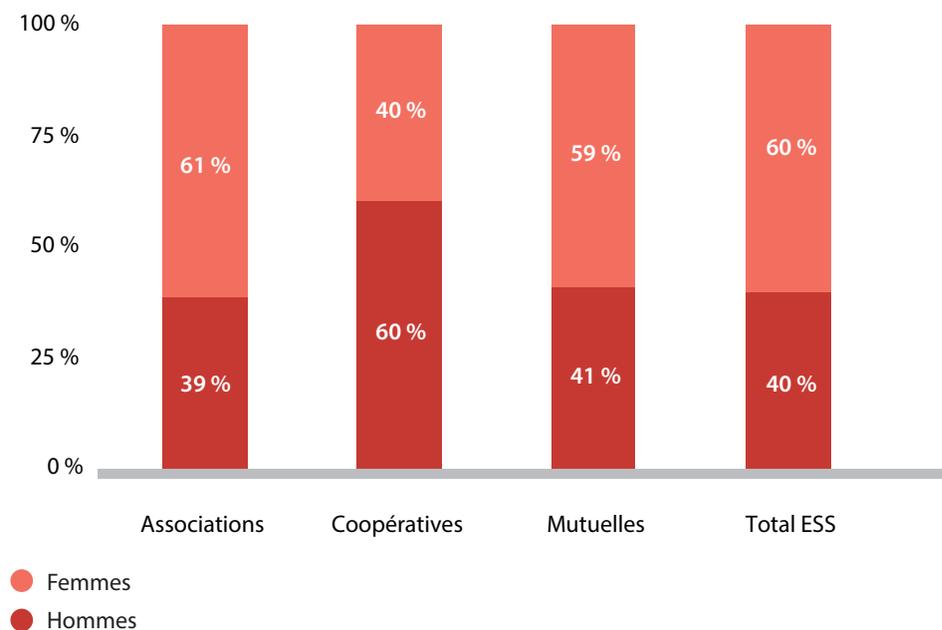


● Femmes
● Hommes

* Source : Enquête emploi, INSEE 2017

L'analyse de la répartition des salarié-e-s par genre et par famille juridique dans l'ESS ci-dessous, montre que les associations et mutuelles emploient plus de femmes (respectivement 61 % et 59 %). À l'inverse, les coopératives emploient nettement plus d'hommes que de femmes (60 % contre 40 %). Il est à noter que les coopératives mahoraises relèvent principalement des secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche et des activités financières et d'assurance.

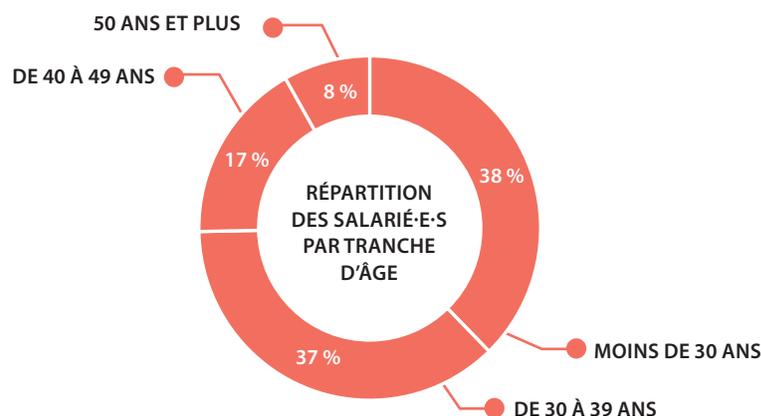
Répartition des salarié-e-s par genre et par famille juridique dans l'ESS



● Femmes
● Hommes

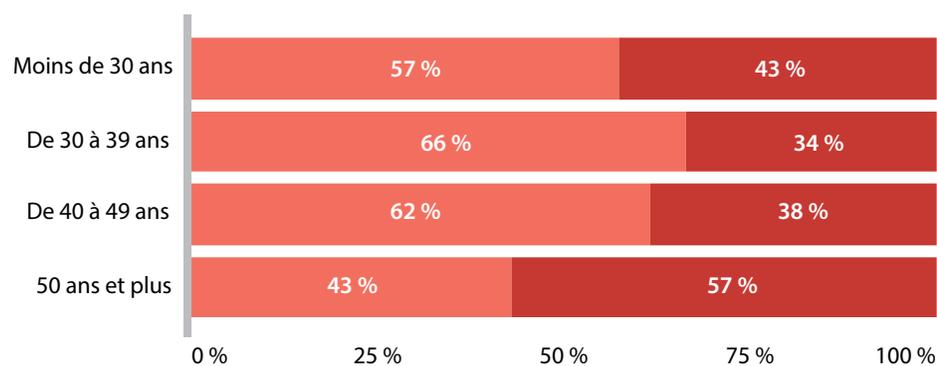
DES SALARIÉ·E·S JEUNES

En 2017, l'**âge médian** des salarié·e·s de l'ESS à Mayotte est de **33 ans**. **74,7 %** d'entre eux ont **moins de 40 ans**. On parle d'une population active relativement jeune puisque **58,4 %** des salarié·e·s de l'ESS sont **âgé·e·s de 35 ans ou moins**.



La répartition des salarié·e·s, par tranche d'âge et par genre, montre que les **hommes** sont majoritaires chez les **plus de 50 ans (57,1 %)**, au sein de l'ESS mahoraise. À l'inverse, les **femmes** sont **majoritaires au sein de toutes les autres tranches d'âge**, en particulier **de 30 à 39 ans (66,4 % de femmes)**.

Répartition des salarié·e·s de l'ESS par tranche d'âge et par genre

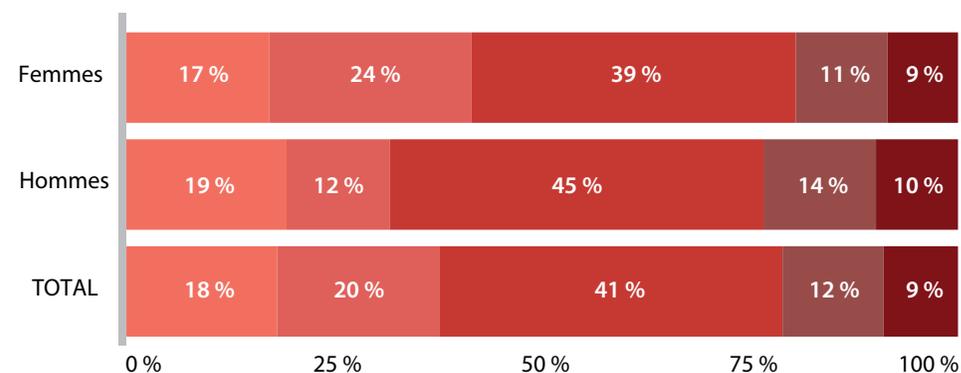


- Femmes
- Hommes

UNE SURREPRÉSENTATION DE PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

41,4 % des emplois salarié·e·s de l'ESS à Mayotte appartiennent à la catégorie des **professions intermédiaires**. Viennent ensuite les **employés** et **ouvriers** (respectivement **19 %** et **18 %**) qui sont également des catégories socio-professionnelles (CSP) largement représentées. Enfin, la catégorie des **cadres et professions intellectuelles supérieures** est la moins représentée (**12 %**).

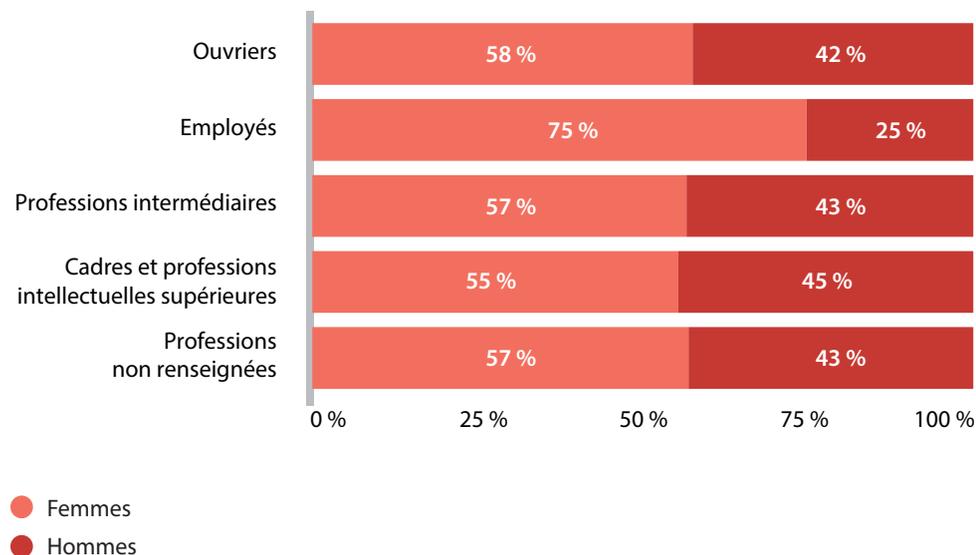
Répartition des salarié·e·s de l'ESS par genre et par CSP



- Ouvriers
- Employés
- Professions intermédiaires
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions non renseignées

L'analyse par genre au sein de chaque CSP révèle quelques disparités. Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories socio-professionnelles, et plus largement en tant qu'employés (74,9 %). Elles sont également majoritaires, dans une plus faible mesure, au sein des catégories des ouvriers (57,5 %) et des professions non renseignées (57 %). En outre, il est à noter que les hommes sont largement sous-représentés dans la catégorie employés (25,5 %) par rapport au reste des catégories socio-professionnelles.

Répartition des salarié-e-s de l'ESS par CSP et par genre

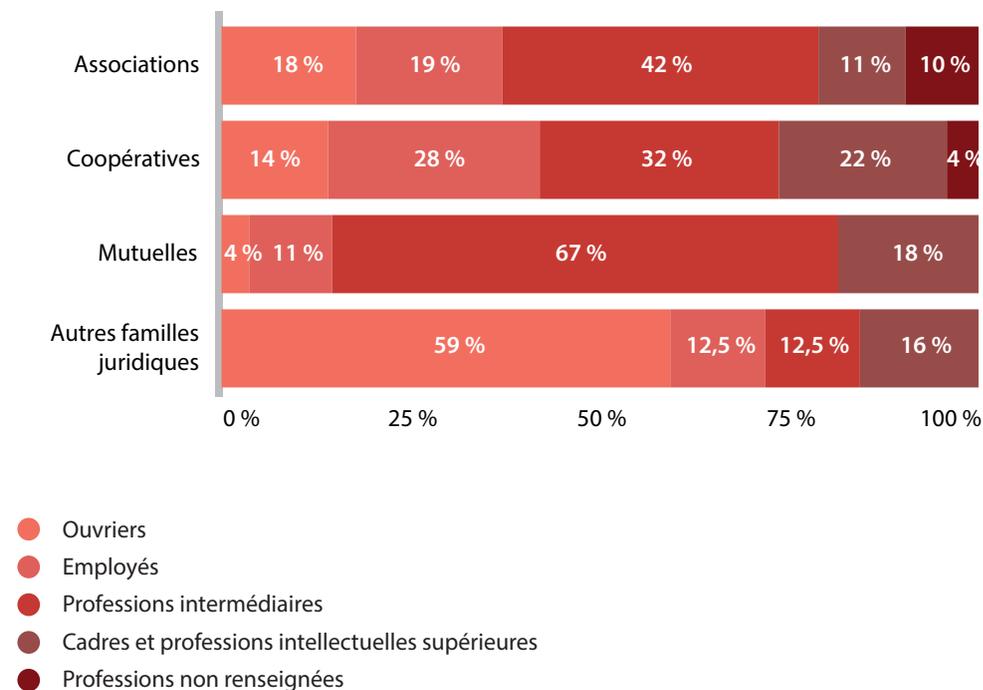


Bien que les **associations** soient la famille juridique la plus importante en termes d'emplois salariés de l'ESS (**94 %**), la répartition des salarié-e-s par catégorie socio-professionnelle au sein des **associations** est très similaire à celle de l'ensemble de l'ESS mahoraise. En revanche, la répartition des CSP est différente dans les coopératives, les mutuelles et les autres structures de l'ESS :

- ▶ Les **professions intermédiaires**, notamment, sont plus importantes au sein des **mutuelles (67 %)** et elles sont moins représentées au sein des **autres structures (13 %)**.
- ▶ Les **ouvriers** constituent la CSP la plus importante au sein des **autres structures de l'ESS (60 %)**, et la plus faible au sein des **mutuelles (4 %)**.

Les **coopératives** et les **associations** concentrent quant à elles, **plus de la moitié** des salarié-e-s dans les catégories **employés** et **professions intermédiaires**.

Répartition des salarié-e-s en fonction de la CSP et de la famille juridique



LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE L'ESS

Le tableau ci-dessous répertorie les 9 métiers le plus représentés au sein de l'ESS à Mayotte*. Il est à rappeler que l'action sociale est le secteur qui concentre le plus de salarié-e-s (41 % de l'emploi de l'ESS mahoraise).

Métiers	Nombre de postes	Part dans les effectifs de l'ESS
Animateur-trice-s socioculturel-le-s et de loisirs	567	20 %
Nettoyeur-se-s	363	13 %
Cadres des services administratifs et financiers	217	8 %
Divers personnels des services directs aux particuliers	130	5 %
Aides à domicile, aides ménager-ère-s, travailleur-se-s familial-e-s	88	3 %
Ouvrier-ère-s qualifié-e-s de la manutention, du magasinage et du transport	76	3 %
Formateur-trice-s	91	3 %
Enseignant-e-s du primaire	74	3 %
Secrétaires	64	2 %
Technicien-ne-s (hors technicien-ne-s tertiaires)	60	2 %

* Pour 258 salarié-e-s de l'ESS (9 %), la catégorie socio-professionnelle n'est pas renseignée dans le DADS.

PRÈS D'UN EMPLOI SUR DEUX À TEMPS COMPLET

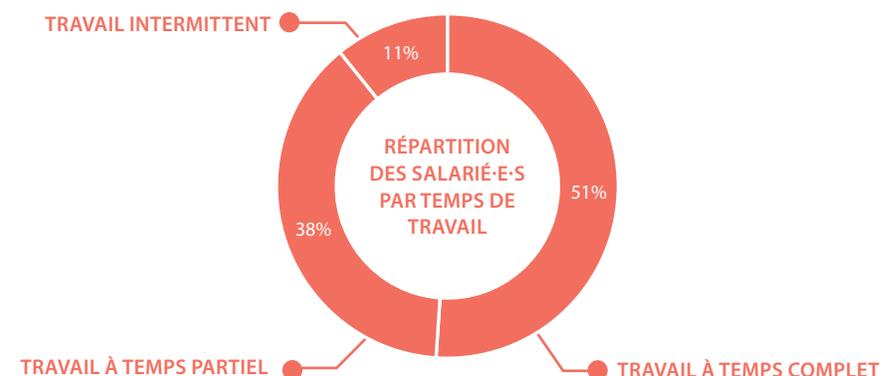
À Mayotte, **51 %** des emplois de l'ESS sont exercés à **temps complet**, occupés à **64 % par des femmes** et **36 % par des hommes**. Parmi les emplois à temps complet, les métiers les plus exercés sont les suivants :

- ▶ **Cadres** des services **administratifs** et **financiers** (13 %)
- ▶ **Animateur-trice-s** (12 %) ;
- ▶ **Formateur-trice-s** (5 %).

Par ailleurs, les contrats à temps partiel, qui représentent 38 % des emplois, sont aussi exercés par une majorité des femmes (54 % contre 46 % des hommes). Les métiers les plus exercés à temps partiel sont :

- ▶ **Animateur-trice-s** (28 %) ;
- ▶ **Nettoyeur-se-s** (24 %) ;
- ▶ **Aides à domicile** (8 %).

Finalement, **11 %** des emplois de l'ESS sont exercés en intermittence. Il s'agit des métiers de service, majoritairement liés aux activités d'accueil collectif de mineurs ou à la restauration. Ces métiers intermittents sont exercés à **63 %** par des femmes et à **37 %** par des hommes.

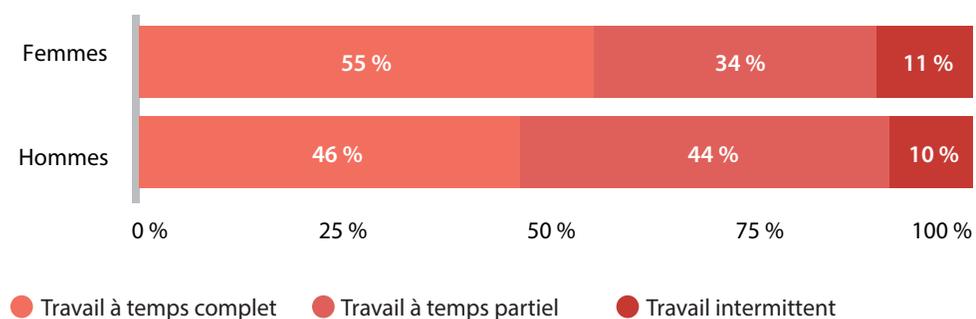


La répartition des salarié-e-s par genre et par temps de travail montre que :

- ▶ **Plus d'une femme sur deux** travaille à **temps complet** (55 %) ;
- ▶ **34 %** d'entre elles occupent un poste à **temps partiel** ;
- ▶ **11 %** d'entre elles travaillent en **intermittence**.

Seuls **46 %** des **hommes** travaillent à **temps complet**, contre 44 % à **temps partiel** (44,2 %). Enfin, **10 %** des emplois de l'ESS chez les hommes sont **intermittents**.

Répartition des salarié-e-s par genre et par temps de travail



PLUS DE 30 MILLIONS DE MASSE SALARIALE BRUTE

La masse salariale brute désigne le cumul des rémunérations brutes des salarié-e-s des établissements, hors cotisations patronales.

L'analyse des données des **128 structures employeuses** déclarées auprès de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte en 2017 permet d'affirmer que les établissements de l'ESS génèrent a minima une masse salariale de **30 390 217 €**.

Famille juridique	Masse salariale brute annuelle
Associations	25 850 582 €
Coopératives	3 200 057 €
Mutuelles	839 551 €
Autres familles juridiques	500 027 €
Total	30 390 217 €



L'ESS à Mayotte 2017

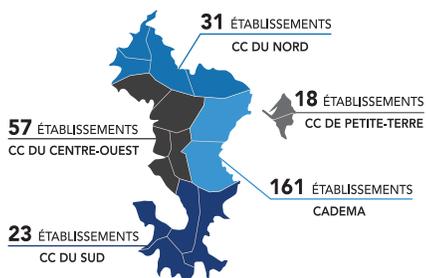


L'économie sociale et solidaire représente **14%** des entreprises mahoraises



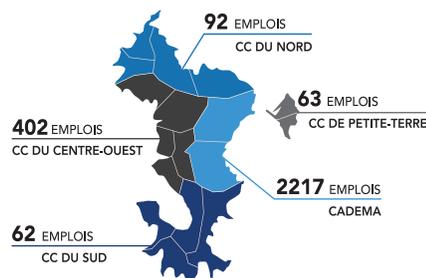
16% de l'emploi privé mahorais

Répartition géographique des établissements



À Mayotte, il existe **290** entreprises de l'ESS dont : **84%** d'associations, **13%** de coopératives, **1%** de mutuelles, **2%** autres structures de l'ESS

Répartition géographique des emplois



Ces structures représentent à elles seules **2836** salarié.e.s à hauteur de : **94%** dans les associations, **4%** dans les coopératives, **1%** dans les mutuelles, **1%** autres structures de l'ESS

Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS de Mayotte d'après CSM - DAOS 2017

ESS et emploi à Mayotte



30 M€
Masse salariale brute annuelle

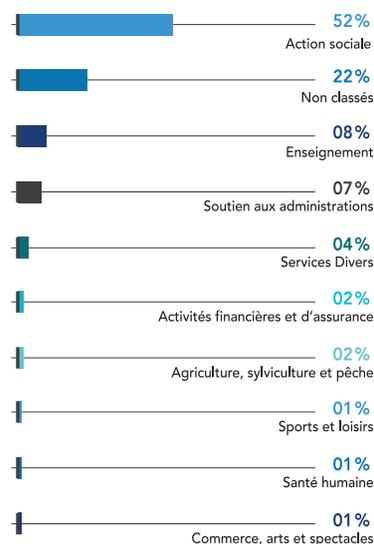
Part des femmes dans les catégories socio-professionnelles



Répartition des établissements selon leur taille



Répartition des salarié.e.s par secteur d'activité



FOCUS 2017 est une année caractérisée par une évolution dans la nature des entreprises. L'impulsion donnée à ce mode d'entreprendre qu'est l'ESS et la mise en place de nombreux outils, ont permis de démontrer la résilience des entreprises de l'ESS lors de la crise sanitaire en 2020.

La cellule de soutien ESS

3 niveaux de soutien au sein de la cellule ESS

1^{er} niveau
information sur les mesures gouvernementales disponibles

2^{ème} niveau
accompagnement personnalisé dans les démarches de demande d'aides financières

3^{ème} niveau
mobilisation accrue pour appuyer et débloquer les dossiers rencontrant des problématiques de recevabilité



À Mayotte, **211** entreprises de l'ESS ont été contactées, **78** ont été informées des mesures gouvernementales.



83% ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dont :
87% d'associations
6% de coopératives
7% autres statuts ESS

Difficultés rencontrées par les entreprises de l'ESS

54% difficultés de trésorerie
32% paiement des loyers
26% paiement de l'électricité

2 074 635 €
besoins de trésorerie pour **37** entreprises

2 138 531 €
besoins de subventions pour **29** entreprises

Principales mesures sollicitées par les entreprises de l'ESS

63%
Mesure 1 : report des charges sociales et/ou fiscales

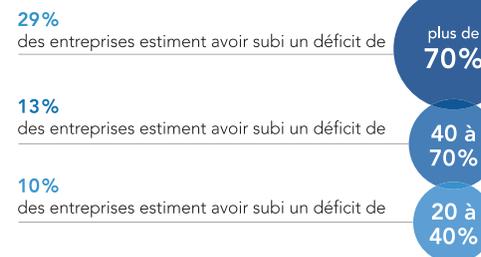
55%
Mesure 4 : impacts du Covid-19 sur votre activité

62%
Mesure 5 : trésorerie

58%
Mesure 7 : maintien de l'emploi

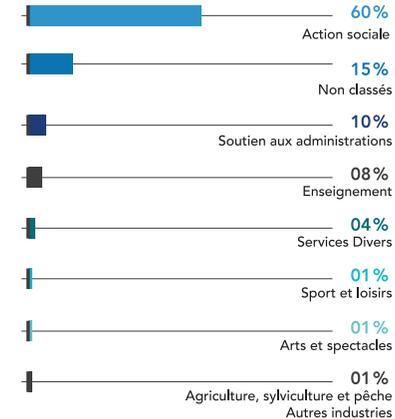
Impacts de la crise sanitaire sur l'ESS à Mayotte

Chiffre d'affaire des entreprises de l'ESS

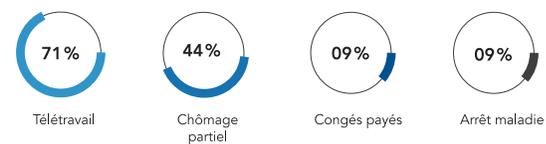


1734 emplois impactés soit, **66%** des emplois ESS à Mayotte

Répartition des salarié.e.s les plus impacté.e.s par secteur d'activité



Mesures prises par les entreprises de l'ESS



MÉTHODOLOGIE ET CHAMP D'ÉTUDE

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 5 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations, fondations et sociétés commerciales), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salarié-e-s, organisations politiques ou religieuses.

Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie. Les résultats de ce premier Panorama de l'ESS à Mayotte croisent plusieurs sources de données :

Les résultats de ce deuxième Panorama de l'ESS à Mayotte croisent plusieurs sources de données :

► **DADS (Déclaration Annuelle des Données) - CSSM** (Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte)

La Déclaration Annuelle des Données Sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est sur le territoire national, l'unique source annuelle statistique décomptant exhaustivement les établissements et leurs effectifs salariés. A Mayotte, cette source de données est parcellaire.

► **Liste des entreprises de l'ESS**

Conformément à l'article 6 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, l'observatoire national des CRESS tient et met à jour la liste des entreprises de l'ESS au niveau national et dans les régions. Cette base de données est issue de la source INSEE SIRENE (liste des établissements).

► **BRC (Bordereau Récapitulatif des Cotisations) - Urssaf**

Le Bordereau Récapitulatif des Cotisations est une formalité déclarative que doit accomplir périodiquement (chaque mois ou trimestre) toute entreprise employant des salariés. Cette déclaration comprend des informations relatives au nombre de salarié-e-s, à leurs salaires et cotisations. À Mayotte, cette source de données est parcellaire.

LA CRESS DE MAYOTTE

Inscrites dans la loi du 31 juillet 2014, les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire - CRESS - sont des structures représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux d'économie solidaire et de développement local.

La CRESS de Mayotte assure au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Jouissant de plein droit de la capacité des associations reconnues d'utilité publique depuis le 13 décembre 2016, elle conclut une convention d'agrément avec le représentant de l'État (Préfet) et le Conseil Régional.

Outil mutualisé à destination des entreprises de l'ESS, la CRESS de Mayotte accompagne le développement des entreprises de l'ESS et des filières à travers :

- **La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire;**
- **L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises;**
- **L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises;**
- **La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS;**
- **L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'ESS et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises établies dans les autres États membres de l'Union européenne;**
- **Dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (Outre-mer), le développement et l'animation de la coopération internationale des collectivités concernées en matière d'ESS.**

Dates-clés

26 juin 2014 _____

Création juridique de la CRESS de Mayotte

31 juillet 2014 _____

Promulgation de la loi ESS

7 avril 2016 _____

Application de la loi du 31 juillet 2014 à Mayotte (ordonnance n°2016-415)

29 septembre 2016 _____

Inauguration de la CRESS de Mayotte en présence de la Ministre des Outre-mer

13 décembre 2016 _____

Signature de la convention d'agrément de la CRESS de Mayotte

Depuis cette date, la CRESS de Mayotte jouit de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique et peut assumer pleinement ses missions.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ESS ET LE RÉSEAU ORESS

L'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire est un dispositif de mesure et d'observation de l'ESS dans les régions, mis en place par les Chambres Régionales de l'ESS et ESS France.

Les missions de l'Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) sont définies dans la loi dite de l'ESS (loi du 31 juillet 2014). Cet outil statistique de prospective assure un service d'étude, de veille et d'aide à la décision tant pour les acteurs de l'ESS que pour les pouvoirs publics à l'échelle régionale se traduisant par :

- ▶ La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS ;
- ▶ La qualification, la mise à jour et la publication de la liste des entreprises de l'ESS du territoire.

Le réseau national ORESS, porté par ESS France, est un lieu de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS. L'Observatoire de l'ESS s'appuie sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires. L'ORESS Mayotte est rattaché à l'Observatoire National de l'ESS et membre du réseau des Observatoires Régionaux.

Édité par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Mayotte
2 rue des Agaves, immeuble briquetterie - Cavani 97600 Mamoudzou
Tél. : 02 69 63 16 39 - contact@cress-mayotte.org - www.cress-mayotte.org

Conception graphique : MOUVEMENT UP, L'AGENCE
2 Rue Grignan - 13001 Marseille
agence.mouvement-up.fr

Achévé d'imprimer en octobre 2021

Ce document a été imprimé sur du papier certifié FSC 100 % recyclé et issu de forêts gérées durablement.



À travers des modes de coopération, d'association et de mutualisation permanents, l'économie sociale et solidaire est par essence et depuis toujours dans l'ADN de Mayotte et ses habitants. Jusqu'en 2016, aucune étude statistique n'avait permis de rendre compte de l'importance de l'ESS dans le développement économique et social du 101^{ème} département français.

Le premier panorama sur ce sujet, en 2016, présentait une analyse des établissements, des secteurs d'activité et les caractéristiques de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire mahoraise. Le second panorama en 2017 présente le même type d'analyse. Il est donc maintenant possible d'observer l'évolution de l'ESS mahoraise entre 2016 et 2017.

Produit par la CRESS de Mayotte et son Observatoire régional, ce Panorama de l'ESS à Mayotte (chiffres 2017) offre les données statistiques, indispensables à une meilleure prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques mahoraises.